

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 15 Novembre 2018  
Date d'affichage 15 Novembre 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 20 (+ 6 procurations)  
votants 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181128-DEL\_18\_11\_21\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2018  
Affichage : 28/11/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN NOVEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire,  
s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mr Didier REVEAU, Mr THOREAU Jean, Mme LEVEQUE Pascale, Mme JACOB Josette, Mr GALLAND Philippe, Mr GUEDET Daniel, Mr TACHEAU Jacky, Mr THOMAS Gaëtan, Mr BODIN Thierry, Mme SEQUEIRA Sylvie, Mme DOLLON Sophie, Mr CHABLE Nicolas, Mme MARCHAIS Bénédicte, Mr DIEDERICH Michel, Mr GUESNE Gérard, Mr ARBOUYS Michel, Mme LETESSIER Delphine, Mme ALIX Edith, Mr DROUET Claude, Mme FAVRET Sylvie.

**Excusés** : Mme KNITTEL Cécile, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme TROUILLOT Marie-Hélène (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme DUCCELLIER Marie-Claire (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme DEBLOCK Hélène (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme BURLOT Dominique (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mr GUTIERRES Quentin, Mr PERRE Thierry (Pouvoir donné à DROUET Claude)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Thierry BODIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**AVENANTS AUX CONVENTIONS A PASSER AVEC HUISNE HABITAT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la fusion Huisne Habitat/Sarthe Habitat au 1/01/2019, et compte tenu que les conventions qui lient la Ville à Huisne Habitat jusqu'au 30 Novembre 2018, tant pour la mise à disposition de locaux, de matériels ou de personnel, doivent être prorogées d'un mois pour expirer au 31/12/2018.

Monsieur le Maire rappelle aussi, que les avenants correspondants à cette prorogation ne seront porteurs d'aucun changement quant aux autres modalités des conventions actuelles courant jusqu'au 30 Novembre 2018.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (26 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**CONSIDERANT** qu'il convient donc de signer les avenants correspondants

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer les avenants aux conventions, entre la Ville et Huisne Habitat, relatives à la mise à disposition des locaux et du matériel technique, au paiement des charges des locations immobilières, la mise à disposition d'un agent.

Ces conventions prendront effet au 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour s'éteindre au 31 décembre 2018.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**